



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-431

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et

l'autorisation d'occupation du domaine public

21 rue du Maréchal Joffre

du dimanche 16 novembre au mardi 18 novembre 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 15 octobre 2025 de Monsieur Mickael HAZEBART, demeurant 21, rue du Maréchal Joffre à ISBERGUES (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité au niveau du N°21, rue du Maréchal Joffre à ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit du 16 novembre au 18 novembre 2025 inclus, au niveau de l'immeuble, situé 21, rue du Maréchal Joffre à ISBERGUES (62330)

Article 2 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public, pour l'installation de sacs « Big Bag » sur le trottoir devant son habitation.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-431

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 21 OCT. 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 22 OCT. 2025